

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du mercredi 20 mai 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT AVRIL, Le Conseil communautaire s'est réuni à 19 H au siège de la communauté de communes à Merlevenez, sous la présidence de M. **Adrien LE FORMAL, Vice-Président.**

Kervignac	LE LUDEC	Jacques	A donné pouvoir à A. LE FORMAL
	LE FLOCH	Elodie	présente
	LE VAGUERESSE	Serge	présent
	ROBIC-GUILLEVIN	Christelle	présente
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à C. GUILLEVIN
	NOEL-WILLIOT	Martine	A donné pouvoir à E. LE FLOCH
	OLLIER	Sébastien	présent
	ALLANIC-LE MORLEC	Emmanuelle	présente
	GREGORI	Laurent	présent
Merlevenez	CORLAY	Jean-Michel	A donné pouvoir à C. LE BRAS
	PARE	Martine	présente
	JAFFRE	Claude	Excusé
	LE BRAS	Christine	présente
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	présent
	TANCREZ	Sandrine	A donné pouvoir à S. TANCREZ
Sainte-Hélène	LE GOFF	Richard	Excusé
	DANEL	Hélène	présente
Plouhinec	LE FORMAL	Adrien	présent
	LE QUER	Marie-Christine	présente
	SEVELLEC	Loïc	présent
	LEANNEC	Armande	présente
	LE BORGNE	Jean-Joseph	Excusé
	LE CHAT	Sophie	présente
	TALLEC	Stéphanie	présente

Soit 16 présents, 6 personnes ayant donné pouvoir et 2 absents.

M. LE FORMAL constate que M. le Président a prévenu d'un retard ce soir et qu'il lui a transmis son pouvoir. Il prend la présidence de l'assemblée en tant que 1^{er} Vice-Président.

M. LE LUDEC arrive après la question 6.

1. Approbation du conseil communautaire du 2 avril 2015

Rapporteur : Adrien LE FORMAL

Monsieur Le Vice-Président met aux voix le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 2 avril 2015.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Modification de la délibération des taux d'imposition, suite à la remarque de la Préfecture

La Direction Départementale des Finances Publiques demande la modification de la délibération du Conseil communautaire du 2 avril relative aux taux d'imposition. En effet, la délibération ne respecte pas les règles de lien entre les taux. Le calcul doit être réalisé en fonction du produit attendu et avec une variation proportionnelle avec les anciens taux et entre les taux.

Le vote a été le suivant :

Taxe d'habitation = 2,13 %

Taxe sur le foncier bâti = 2,20 %

Taxe sur le foncier non bâti = 5,79 % et non 5,77 %, soit 0,02 % au-dessus du taux légal autorisé

Cotisation foncière des entreprises = 1,73 % et non 1,72 %, soit 0,01% au-dessus du taux légal autorisé

M. le Vice-Président propose de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation = 2,13 %

Taxe sur le foncier bâti = 2,20 %

Taxe sur le foncier non bâti = 5,77 %

Cotisation foncière des entreprises = 1,72 %

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

_ ADOPTENT les taux de fiscalité additionnelle ci-dessus pour l'année 2015.

3. Représentants au conseil de surveillance du centre hospitalier de Port-Louis

Rapporteur : Adrien LE FORMAL

Les mandats des membres du conseil de surveillance du centre hospitalier de Port-Louis arrivent à échéance le 11 juin 2015.

Conformément à l'article R6143-2 du décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) sollicite la Communauté de Communes pour nommer les représentants (1 titulaire, 1 suppléant) qui siégeront au conseil de surveillance du centre hospitalier de Port-Louis.

M. le Vice-Président demande à l'assemblée s'il y a des volontaires. M. GOURDEN et Mme TALLEC se proposent.

M. le Vice-Président propose les représentants suivants :

Titulaire	Jean-Pierre GOURDEN
Suppléante	Stéphanie TALLEC

Après délibération, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité la proposition.

4. Désignation des représentants au Conseil d'Administration et aux Assemblées d'actionnaires de la société d'économie mixte Espace Aménagement et Développement du Morbihan (EADM)

Rapporteur : Adrien LE FORMAL

Vu les dispositions de l'article L.1521-1 et L.1522-1, L.1522-2, L.1522-3 et L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorisent les communes, départements, régions et leurs regroupements, dans le cadre des compétences qui leurs sont reconnues par la loi, à prendre des participations dans des sociétés d'économie mixte locales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 octobre 2013 décidant de prendre une participation au capital de la Société d'Economie Mixte EADM de 5 000 actions,

Vu les élections du 23 mars 2014,

Il est proposé au conseil communautaire de :

- _ **DESIGNER**, pour siéger au sein de l'assemblée spéciale de la SEM, les membres du Conseil Communautaire dont les noms suivent, avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,
Un membre titulaire : Jacques LE LUDEC,
Un membre suppléant : Hélène DANIEL,
chargés de représenter la communauté de communes au sein des assemblées générales de la société EADM, et de les doter de tous pouvoirs à cet effet.

Après délibération, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité la proposition.

5. Avenant COVED pour le transport des déchets à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Plouharnel pendant les mois de juillet et août (prestation non prévue au marché initial)

Rapporteur : Adrien LE FORMAL

Afin de continuer à vider les ordures ménagères résiduelles sur l'usine d'incinération des ordures ménagères de Plouharnel pendant les mois de juillet et août (prestation non prévue au marché initial), la COVED propose un prix forfaitaire mensuel supplémentaire, facturé essentiellement sur les mois de juillet et août : 4 762,36 € HT / mois.

Ce prix supplémentaire correspond à :

- _ 8 heures supplémentaires par semaine sur les 2 bennes principales,
- _ la sortie d'une 3^{ème} benne les lundis et jeudis au mois d'août.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, décident :

_ **D'APPROUVER** la signature de l'avenant au marché avec l'entreprise COVED aux conditions présentées ci-dessus.

6. Budgets 2014 et 2015 des chantiers Nature et Patrimoine

Rapporteur : Adrien LE FORMAL

Un vote formel sur le détail du budget primitif des chantiers Nature et Patrimoine est demandé par les financeurs pour les demandes de subvention. La délibération a été reportée lors du dernier conseil faute d'un manque d'informations sur les recettes attendues. À ce jour, des incertitudes demeurent concernant le montant mobilisé pour le fonds social européen (FSE), cependant, pour permettre l'avancée de l'instruction des dossiers, un premier bilan du budget 2014 et un budget prévisionnel pour 2015 sont présentés.

Une réforme des contrats aidés a conduit à modifier les Contrats Uniques d'insertion (CUI) en Contrat à Durée Déterminée d'insertion (CDDI) au 1^{er} juillet 2014. La réforme a modifié les modalités de calcul des financements ; il en résulte qu'à ce jour, les remboursements des salaires des agents en contrats d'insertion ont beaucoup de retard, ce qui explique en partie les déficits constatés sur les chantiers en 2014.

M. SEVELLEC remarque que les budgets des chantiers qui travaillent hors de la communauté de communes ont des déficits importants, alors même que la CCBBO cherche à diminuer le budget alloué au nettoyage des plages de son propre territoire. Il estime que cette situation n'est pas logique.

M. LE FORMAL précise que les élus du bureau sont bien conscients de cette situation, et qu'une rencontre est prévue début juin avec les élus de Port-Louis, Locmiquélic, Riantec et Gâvre, pour évoquer ce sujet.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ Approuvent les budgets présentés annexés.

M. LE LUDEC entre dans la salle et prend part à l'Assemblée, il laisse la Présidence à M. LE FORMAL.

7. Heures supplémentaires des agents

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à payer en heures supplémentaires les heures de travail effectuées par les agents les samedis ou dimanches, lors de manifestations locales (Troc Vert, Foire aux Plantes, Salon de la récup'). Seuls les agents du service

Environnement bénéficiaient de cette possibilité jusqu'à présent. Les agents ont le choix entre le paiement de ces heures supplémentaires ou la récupération du temps de travail, selon la réglementation en vigueur.

Les membres du conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :

_ Approuvent la possibilité du paiement des heures supplémentaires pour l'ensemble des agents les heures de travail effectuées par les agents les samedis ou dimanches.

8. Questions diverses

_ M. LE FORMAL précise qu'une présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes aura lieu le 11 juin à 19h à la salle Beg Er Lan à Sainte-Hélène, cette présentation est ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux.

_ M. LE LUDEC souhaite organiser une commémoration pour nommer le siège de la CCBBO : « Espace Fortuné LE CALVE ». En effet, cela va faire deux ans que M. LE CALVE est décédé. Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette appellation. A l'unanimité, les conseillers approuve la proposition du Président.

La séance est levée à 20h.